



**LES AMIS DU PARC NATIONAL DES PYRÉNÉES**  
*Association Loi 1901, reconnue d'intérêt général*  
*Affiliée à la Fédération Sportive et Gymnique du Travail (FSGT)*

**Compte rendu de la réunion des encadrants des APNP**  
**Le vendredi 30 septembre à la cité des Pyrénées de Pau**

En introduction, Thierry Coumel remercie les encadrants

La réunion débute par les présentations des nouveaux encadrants :

- Serre file : Annie Capdebarthe,
- Serre file : Dominique Dye qui se propose d'organiser des séjours,
- Chef de file : Sylviane Fraysse,
- Chef de file : Josette Raud.

Le thème de l'année 2023 est rappelé, il s'agit des Lacs.

Etat d'avancement du prochain programme n°244 (Thierry Coumel):

- Il y a un excès de propositions le 14 décembre et le 15 mars, il est demandé de déplacer si possible des sorties à d'autres dates,
- Par contre, il manque des sorties aux dates suivantes : 4/02, 4/03, 5/03, 18/03, 25/03, 1/04, 8/04, 9/04, 15/04, 22/04, 30/04, 20/05, 21/05, 27/05 et 28/05,
- La date limite pour proposer des sorties est fixée au 12 octobre minuit.

Evolution des sorties entre les programmes été/automne 2021 et 2022 (comparaison des programmes n°241 et n°243).

On constate une baisse d'environ 20 sorties programmées en 2022 par rapport à 2021 soit – 6,5 % : 285 contre 306. Le nombre de séjour reste stable avec 24 séjours proposés.

Une légère baisse du nombre de sortie niveau 1 est notée, il est donc demandé aux encadrants d'en programmer un peu plus,

Les répartitions en terme de niveau et de localisation sont similaires.

Projet de modification du règlement intérieur concernant les sorties (Hervé Latkowski)

Il s'agit d'effectuer une reformulation du règlement intérieur des sorties, le texte actuel présentant des lourdeurs. Un projet de texte va être soumis à la commission des statuts pour vérifier sa conformité. Dans la première quinzaine d'octobre, le projet sera envoyé à tous les encadrants pour qu'ils puissent donner leur avis. L'objectif est de mettre en application la modification dans le programme n°245 (été/automne 2023).

Hervé rappelle que l'association ne peut fonctionner qu'avec les encadrants, il est donc essentiel de consolider l'effectif existant ; pour cela, la meilleure façon est de coopter des adhérents présents dans les sorties.

Le site des APNP va être changé en mai 2023. Pour passer à la nouvelle version une période de transition d'environ 2 semaines sera nécessaire au cours de laquelle les réservations se feront par téléphone "à l'ancienne".

Hervé termine son intervention en indiquant qu'il faut faire preuve d'initiative pour rendre attractif notre association ceci afin de pouvoir regagner des adhérents. Les propositions doivent être soumises à la commission des Sorties à l'attention de Thierry Coumel.

Commission des sorties : Deux personnes quittent la commission des sorties donc un appel à candidature est effectué dans la salle.

Elisabeth Arrius-Pardies et Bernard Lionet en font la demande et sont élus à l'unanimité.

### Questions diverses

- Isabelle Arrius-Pardies indique que la perte d'adhérent provient assez souvent de l'impossibilité de pouvoir s'inscrire à des sorties quelques jours avant la date de la sortie car elles sont toutes complètes. Hervé répond qu'il n'a pas de solution à cette problématique. Elle suggère de réfléchir à un système de mutualisation des données sur les sorties réalisées par les encadrants des APNP : traces GPX, coordonnées des hébergeurs, etc ... Serge Nicolas précise qu'il existe des applications qui permettent de créer un espace réservé à un groupe de personnes désignées (par exemple les encadrants des APNP), espace dans lequel les personnes du groupe peuvent stocker des traces sous format GPX. L'application « randogps » est citée en exemple.
- Révision des DVA : il est rappelé que les DVA doivent être révisés régulièrement (la date peut éventuellement être indiquée sur une pastille collée dans le compartiment des piles). En préparation d'un envoi groupé par l'association, le fabricant a répondu que la révision n'était plus possible sur les appareils cités et qu'il fallait acheter un nouvel appareil !! Le magasin Alpy Rando (Cité des Pyrénées) a été chargé d'envoyer en révision les DVA de l'association. Si cette révision n'est plus possible, il est possible (en fonction de la marque du DVA) d'obtenir une réduction de 10 à 20 % sur un nouvel équipement en échange de l'ancien DVA non révisable. Affaire à suivre.
- Equipements des voitures en hiver : il est rappelé que cet hiver tous les véhicules circulant dans des zones de montagne (nouveau panneau routier ci-joint) devront être équipés de pneus neige ou de chaînes ou de chaussettes homologuées sous peine de verbalisation (voir les détails de la réglementation sur internet : <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14389> ). Il faudra donc s'assurer avant le départ que les voitures de la sortie soient bien en conformité.



La réunion est clôturée à 20h30 suivie d'une discussion autour d'un apéritif offert par les APNP et préparé par Christiane Albertelli avec l'aide de la Commission Animations culturelles et festives.